

@COM.PG CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 205 500 euros
Siège social : LA RENAISSANCE - PLACE LEO LAGRANGE
47500 FUMEL
398 134 247 RCS AGEN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 2 MARS 2026

LES SOUSSIGNÉS :

La société @COM VALLEE DU LOT,

Société par actions simplifiée au capital de 1 428 580,00 euros,
Dont le siège est situé 1, Rue du Chevron d'Or – 47300 Pujols,
Immatriculée au RCS d'Agen sous le numéro 480 146 117,
Représentée aux présentes par Monsieur Patrick MAURI en sa qualité de Président,

La société MB EXPERTISE COMPTABLE,

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 euros,
Dont le siège est situé 1, Rue du Chevron d'Or – 47300 Pujols,
Immatriculée au RCS d'Agen sous le numéro 887 744 589,
Représentée aux présentes par Madame Mélina BOUYE en sa qualité de Gérante,

Détenant ensemble 10 275 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM.PG CONSEIL désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM.PG CONSEIL et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social de la Société de La Renaissance - Place Léo Lagrange – 47500 FUMEL au 70, Rue de Tempoure – 47500 MONTAYRAL, et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision précédente, la collectivité des associés décide à l'unanimité de modifier l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la manière suivante :

"Article 4 - Siège social"

Le siège social est fixé au **70, Rue de Tempoure – 47500 MONTAYRAL**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

La société @COM VALLEE DU LOT
Représentée par Patrick MAURI

DocuSigned by:
 MAURI Patrick
D750C26BCD9243B...

**La société MB EXPERTISE
COMPTABLE**
Représentée par Mélina BOUYE

DocuSigned by:
 BOUYE Mélina
2F6DDEDA902A411...